

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 17 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 11/01/2013

Etaient présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Sylvie AIRIAU, Hervé BORDAIS, Michel HALOPÉ, Eric MAKAGON, Anne DESCHERES

Etaient absents : Pascal PLUYAUD, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Christian EDOUARD, Pierre LAGUIDE, Joël PLUMÉ (pouvoir à Hervé BORDAIS),

Secrétaire de séance : Sylvie AIRIAU

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

◆ AFFAIRES COMMUNALES

- Orientations budgétaires

M le Maire présente le tableau des investissements proposés pour 2013.

- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (v. document par mail)

M le Maire présente le PADD proposé par le cabinet Vu d'Ici et ouvre le débat. Le PADD est soumis pour avis, étant précisé qu'aucun vote ne sanctionne le débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L123-9 stipulant : « qu'un débat ait lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD...au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU »,

Considérant que par délibération du 18 octobre 2012, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant que le projet s'articule autour des orientations développées dans les documents soumis au débat,

Considérant que le PADD est annexé au présent dossier,

Considérant les débats qui ont eu lieu en séance,

Après délibération, à l'unanimité, le conseil prend acte de la tenue du débat portant sur les grandes orientations du PADD et émet les principales remarques suivantes :

par souci d'une meilleure compréhension du PADD, il est demandé que soient précisées les références législatives à chaque paragraphe découlant d'une réglementation. Les observations soulevées par le conseil seront prises en compte dans la construction du PADD.

◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Assainissement :

Relations publiques :

Certains élus font remarquer que l'article sur les frelons dans l'Entre-Nous est devenu illisible du fait de la réduction du support papier.

Il est proposé de faire 2 feux d'artifices, l'un pour la fête de Pâques et l'autre pour la fête en juin de l'association Touraine Bikers Band. Une réunion sera programmée pour ce dossier.

Voirie :

Le Conseil Général doit reprendre le chantier de la voie verte mais nous n'avons pas connaissance de la date. Plusieurs élus vont remarquer que la bande de terre en bordure de route n'est pas très adaptée

Environnement :

M le Maire informe le conseil du courrier reçu de la commission environnement communautaire relatif aux ordures ménagères. La redevance incitative au tri ne sera pas mise en place dans l'immédiat. Un bac à roulettes pour chaque foyer sera distribué au mois de mars ; sa taille variera en fonction du nombre de personnes au foyer. Ce bac pourra être présenté chaque semaine sans coût complémentaire. Les sacs jaunes seront également ramassés chaque semaine, il conviendra d'y rajouter les journaux et autres papiers. Le verre devra être déposé dans les colonnes mises en place dans la commune ou en déchetterie. Le changement se fera en février-mars. L'augmentation sera contenue à 3% pour 2013.

Un débat a lieu sur les emplacements des colonnes de verre qui restent à définir.

Bâtiments :

M Bordais a reçu un devis de Module Création de 152 440,00€ TTC incluant les nouvelles normes thermiques (terrassement non compris) pour la construction d'une salle associative. Il doit rencontrer l'entreprise Flabeau pour l'étude d'un nouveau devis sur la réhabilitation des anciens vestiaires.

Mme Airiau a assisté à l'assemblée générale de la bibliothèque. Le nombre de poussettes devient de plus en plus important et comme les petits enfants restent assis dedans, elles ne peuvent être laissées à l'extérieur. La surface de la bibliothèque n'est plus adaptée lors des réunions où le public est de plus en plus nombreux.

Affaires Scolaires :

Le prochain conseil d'école se tiendra le 08/02.

L'APE programme une AG extraordinaire le 30/01 relative aux nouveaux rythmes scolaires (activités de 15h45 à 16h30). La municipalité ne souhaite pas mettre en place ces nouveaux rythmes pour la rentrée de septembre 2013.

Personnel :

- Modification du tableau des effectifs

Le centre de gestion nous a adressé un tableau d'avancement de grade. M le Maire présente le poste concerné. Compte tenu de l'avancement proposé, M le Maire rappelle au conseil, qu'il convient de supprimer et de créer les postes concernés afin de mettre à jour le tableau des effectifs. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la création du poste « Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles », la suppression du poste « Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles », à temps non complet, soit 29.02/35^e h et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

- Amiante

Le centre de gestion programme une réunion d'information Prévention, Hygiène et Sécurité afin de faire un point sur « l'amiante », le 12/02 à 9h00. M Bordais sera présent à cette réunion.

- Réunion

Les membres de la Commission Personnel proposent qu'une réunion soit programmée. La date retenue est le 01/02 à 18h00.

♦ **COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS**

♦ **QUESTIONS DIVERSES**

- La communauté de communes Gâtine et Choisilles met à disposition un CD de présentation du programme culturel 2013.

- Les vœux de la commune ont lieu vendredi 25/01 à 19h00.
- Les raccordements gaz se feront début février.
- Le restaurant de St Roch change d'exploitant.

Monsieur le Maire donne la parole au public :

Voie verte : la personne fait remarquer que des cailloux auraient été plus adaptés que la bande de terre laissée par le Conseil Général.

Voisins vigilants : l'habitant concerné remercie la municipalité pour la mise en place de la charte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h05.

*Prochaine séance du Conseil Municipal **le mercredi 13 février 2013 à 20h30.***

Le Maire

les Conseillers Municipaux